

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 23 JUILLET 2025**

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 23 juillet 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a informé le Conseil avoir présidé, le jeudi 17 juillet 2025, la cérémonie de lancement des travaux de l'Agenda national de Transformation de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il a adressé ses chaleureuses félicitations et ses encouragements au Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, au Coordonnateur et aux membres du Comité d'appui, à l'ensemble de la communauté universitaire, dans toutes ses composantes, pour le travail inclusif de redressement entamé. Cette volonté commune et l'engagement patriotique collectif permettront de bâtir, sur la base de notre potentiel culturel, des acquis historiques et des réorientations impératives pour une Université d'Excellence, un système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation rénové et moderne, au service de l'économie nationale, de la transformation sociale et de la souveraineté du Sénégal. C'est dans cet esprit et, en attendant la présentation des conclusions et recommandations des concertations, qu'il a demandé au Premier Ministre de veiller à la mise en œuvre, sans délai, du Plan d'urgence de finition des chantiers, de réalisation d'infrastructures universitaires et de recrutement d'enseignants-chercheurs sur les trois prochaines années, dont 500 à partir de 2025.

Ce Plan exhaustif doit être assorti d'un dispositif de suivi de proximité, en adéquation avec les flux des nouveaux étudiants bacheliers entrants et des sortants. A cet égard, le Président de la République a demandé au Ministre en charge de l'Enseignement supérieur de poursuivre le développement de l'Université virtuelle du Sénégal et l'implantation des ISEP dans toutes les régions. Au demeurant, il a rappelé aux Ministres en charge de l'Enseignement supérieur et de l'Education l'importance d'engager, dans l'immédiat, après une analyse approfondie des résultats de 2025, les réflexions sur la réforme de l'examen du baccalauréat et du système LMD, en tenant compte des besoins de professionnalisation du capital humain national et de la montée en puissance du Numérique, de l'Intelligence artificielle et des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques (STEM). Par ailleurs, il a rappelé l'urgence de finaliser, dans le cadre de partenariats public-privé, l'élaboration inclusive d'une politique nationale de recherche et d'innovation opérationnelle, cohérente et prospective, conforme aux objectifs de la vision « Sénégal 2050 », soutenue par des mécanismes de financements adaptés. A ce titre, il a souligné la place notable du secteur privé, notamment des établissements privés, dans le développement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le Chef de l'Etat a, dès lors, exhorté toutes les parties prenantes de la communauté universitaire à asseoir, dans un esprit de dialogue permanent, la stabilité sociale, le sens des responsabilités et la solidarité agissante, la qualité, l'équité et l'excellence du modèle pédagogique, économique et de gouvernance : ressources financières et humaines en termes de mobilité dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Le Président de la République est revenu sur la problématique du suivi stratégique du développement maîtrisé du secteur de l'hydraulique. La renégociation et la signature, entre l'Etat du Sénégal et le Groupe saoudien ACWA POWER, du nouveau contrat de Partenariat-Public-Privé pour la réalisation d'une usine de dessalement sur la grande côte, avec ses infrastructures électriques connexes et une prise de participation stratégique de l'Etat, marquent un tournant majeur dans notre option de consolider un Sénégal souverain, juste et prospère. Cet acte représente un moment important de la transformation du secteur de l'hydraulique. Il a félicité la partie saoudienne, le Gouvernement, notamment le Premier Ministre, responsable de la renégociation des contrats mais également de la supervision et du suivi de la coopération et des partenariats avec les pays du Golfe persique, selon la directive présidentielle n°0684/PR du 13 décembre 2024. Il a aussi magnifié le travail d'équipe gouvernementale remarquable qui a contribué à la conclusion du nouveau contrat et félicité les Ministres en charge de l'Hydraulique, de l'Economie, de l'Energie, des Finances, de l'Environnement et l'ensemble des structures impliquées (notamment la SONES et la SENELEC) pour leur efficacité exemplaire. Il a demandé au Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement de veiller au lancement, dans les meilleurs délais, de ce projet hydraulique de dernière génération, indispensable pour améliorer durablement l'approvisionnement en eau potable des populations dans les centres urbains et péri-urbains, notamment les habitants de la capitale.

Dans le même élan, le Président de la République a indiqué au Gouvernement l'importance et l'urgence de veiller à l'approvisionnement correct en eau potable des populations en milieu rural :

- en accélérant le renouvellement des forages, châteaux d'eau et réseaux ;
- en améliorant la gouvernance inclusive des forages et autres infrastructures hydrauliques ainsi que la continuité des services, en relation avec les différents concessionnaires dont les performances doivent être régulièrement évaluées.

Enfin, il a rappelé au Gouvernement la nécessité de faire adopter, avant la fin de l'année, le projet de loi relatif à l'Autorité de régulation du secteur de l'Eau, dans le cadre des réformes majeures liées à la Vision Sénégal 2050.

Le Chef de l'Etat a abordé la question de la sanctuarisation des emprises à caractère militaire. Le Sénégal vient de récupérer, le 17 juillet 2025, dans la sérénité et le sens des responsabilités, la totalité des emprises militaires, précédemment occupées par des forces armées étrangères, mettant fin à leur présence permanente sur le territoire national. Il a informé

le Conseil avoir visité, le samedi 19 juillet 2025, une partie des sites libérés. Il a félicité le Gouvernement et les forces armées sénégalaises pour les efforts remarquables d'anticipation consentis qui ont permis de recouvrer la pleine souveraineté du Sénégal sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre de la nouvelle politique de coopération militaire. Il a rappelé le caractère crucial de cette étape, dans la perspective de l'affectation adéquate des emprises libérées selon les impératifs :

- de défense et de sécurité nationale ;
- de valorisation de leur potentiel économique dans le cadre du déploiement des projets et programmes relevant de l'Agenda national de Transformation Vision Sénégal 2050.

Le Président de la République est revenu sur la question de la modernisation des marchés et des espaces commerciaux et de la mise en œuvre des recommandations des états généraux de l'Industrie, du Commerce et des PME-PMI. L'amélioration des conditions d'organisation et d'exercice des activités commerciales doit rester une priorité du Gouvernement. Il a demandé aux Ministres en charge du Commerce et des Collectivités territoriales d'accélérer la mise en œuvre des projets et programmes de modernisation des marchés et espaces commerciaux sur l'ensemble du territoire national. Il a souligné l'urgence de la mise en service des marchés et espaces commerciaux déjà réalisés comme celui de Tilène à Ziguinchor, en veillant à la vérification systématique des prescriptions de la protection civile et à la mise aux normes des installations électriques en particulier. En outre, il a demandé au Ministre en charge du Commerce d'engager sans délai, l'application des recommandations issues des Etats généraux de l'Industrie, du Commerce et des PME-PMI, s'agissant de la modernisation des installations commerciales. Par ailleurs, il a donné des instructions pour accélérer la mise en œuvre du Programme national de réalisation d'infrastructures de stockage et de conservation, programme à développer avec le secteur privé national.

Au titre de son agenda diplomatique, le Chef de l'Etat a informé le Conseil qu'il effectuera une visite de travail au Togo, le 25 juillet 2025, à l'invitation du Président du Conseil des Ministres, Faure EYADEMA. Le samedi 26 juillet 2025, il prendra part, à Monrovia, à la célébration de la fête nationale du Libéria, à l'invitation du Président Joseph Boakai.

Le Premier Ministre, après avoir rappelé les constats alarmants du rapport d'audit des finances publiques par la Cour des comptes, a annoncé au Conseil le plan gouvernemental de redressement économique de notre pays qui sera présenté au grand public et aux partenaires à travers un agenda qui sera communiqué ultérieurement. Le Premier Ministre a abordé la problématique de l'équité sociale, de l'équité territoriale et l'accélération de projets structurants dans les domaines de l'agriculture, de l'eau et de l'énergie. Il a souligné le caractère important de l'équité sociale et de l'équité territoriale qui constituent un facteur essentiel de cohésion nationale et de développement durable. Il a ensuite exprimé le souci de corriger les inégalités et déséquilibres socio-spatiaux vécus par des millions de citoyens du fait notamment du chômage, de la pauvreté, de l'enclavement, de la situation de handicap ou de l'appartenance à des groupes vulnérables comme les femmes et les enfants. Il a insisté sur la nécessité de résorber ces inégalités de manière structurelle.

Le Premier Ministre a indiqué que l'équité ne doit plus être perçue comme une politique sociale parmi d'autres. Elle est désormais, à l'image de la problématique environnementale, une exigence transversale, qui interpelle les ministères, collectivités et agences publiques. L'équité doit donc obéir à la nécessité de garantir une juste répartition des opportunités, ressources et retombées des politiques publiques et l'exigence d'une participation transversale de tous les acteurs économiques et sociaux à la mise en œuvre des actions entreprises. Le Premier Ministre a enfin demandé à chaque département ministériel d'intégrer la dimension « Équité » dans sa politique sectorielle et dans le dialogue avec tous les partenaires. Il a invité le Ministre de la Famille et des Solidarités à s'atteler à la prise en charge intégrale de l'Équité à travers un Programme national d'Equité sociale (PNES) visant à réduire les inégalités et à promouvoir l'inclusion des populations vulnérables identifiées dans le Registre national unique (RNU) et un Programme national d'Equité territoriale (PNET) pour corriger les disparités.

Concernant l'accélération des projets structurants dans les domaines de l'agriculture, de l'eau et de l'énergie, le Premier Ministre a indiqué qu'il s'agit, d'une part, du Programme National des Agropoles du Sénégal (PNDAS) et, d'autre part, de deux infrastructures majeures dans les secteurs de l'eau et de l'énergie : l'unité de dessalement des Mamelles et le barrage hydroélectrique de Sambangalou. Ces projets portent une ambition partagée : renforcer notre souveraineté économique, sécuriser l'accès à des services essentiels et offrir de nouvelles perspectives d'emplois et d'industrialisation sur l'ensemble du territoire. Le Programme National des Agropoles du Sénégal (PNDAS) vise à développer des pôles agro-industriels à fort potentiel, en articulant production agricole, transformation locale et création d'emplois avec la mise en place de cinq agropoles et une couverture équilibrée du territoire national.

À ce jour, les agropoles Sud (Ziguinchor, Kolda) et Centre (Kaolack, Fatick, Kaffrine) sont en cours d'exécution, avec des financements significatifs mobilisés auprès de l'Etat, la Banque africaine de développement (BAD), la Banque islamique de développement (BID), l'Union Européenne (UE) et l'Agence belge de coopération internationale (ENABEL). Ces deux agropoles représentent déjà plus de 160 milliards FCFA d'investissement et visent la création de plus de 350 000 emplois directs et indirects.

L'Agropole Nord, dont le coût est estimé à près de 184 milliards FCFA, a bénéficié d'un premier engagement de la BAD. Toutefois, la convention complémentaire de financement avec la BID (57 milliards FCFA), soumise depuis 2024, reste non signée, ralentissant son lancement. Au-delà des questions de financement, plusieurs facteurs sont à relever, à savoir, la gouvernance du dispositif national et régional, le recrutement des partenaires stratégiques et l'approvisionnement agricole. Le Premier Ministre a demandé aux ministres en charge de l'Industrie et de l'Agriculture de faire une revue complète de l'état d'avancement et des contraintes opérationnelles et de produire un rapport détaillé au plus tard le 25 août 2025.

L'unité de dessalement des Mamelles est d'une importance capitale dans un contexte de pression croissante sur les ressources en eau potable à Dakar. Elle vise à produire jusqu'à 100 000 m³ d'eau/jour à terme. À date, le taux d'avancement est estimé à 78 % et les travaux de réseau de distribution sont déjà bien engagés dans plusieurs zones de la capitale.

Le barrage hydroélectrique de Sambangalou, projet régional porté par l'OMVG, vise la production de 128 MW pour les États membres. L'avancement des travaux est actuellement de 38 %, mais ceux du génie civil sont suspendus depuis mars 2024.

Le Premier Ministre a demandé aux ministres en charge de l'Économie et du Plan, des Finances, de l'Hydraulique, de l'Énergie, de l'Agriculture et de l'Industrie de travailler, de manière concertée, à l'identification de solutions à court terme (paiement, arbitrage budgétaire, contractualisation) à soumettre avant la date du 15 septembre et à la mise en place d'un suivi renforcé, appuyé par le BOCS. Enfin, il a insisté sur la mobilisation collective pour relancer efficacement les chantiers et répondre aux attentes légitimes des populations.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :

- Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a fait une communication sur le financement des projets, la budgétisation, et la stratégie d'endettement ;
- le Ministre de l'Environnement et de la Transition écologique a fait une communication relative à la préparation de la campagne de reboisement 2025 et du week-end de lancement de la campagne les 02 et 03 août 2025 ;
- le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a fait une communication sur la situation hebdomadaire de la gestion des inondations ;
- le Ministre de la Communication, des Télécommunications et du Numérique a fait une communication sur la stratégie numérique du Sénégal à travers le déploiement de l'outil de gestion électronique du courrier (SENGEC).

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES,

le Conseil a examiné et adopté :

le Projet de Code du sport relatif à la Loi sur les activités physiques et sportives.

AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES,

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Au titre du Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique :

- **Colonel Momar SOW**, Conservateur des Parcs nationaux, matricule de solde n°614 827/D, est nommé Directeur des Aires marines communautaires protégées, en remplacement du Colonel Mamadou SIDIBE.

Au titre du Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique :

- **Abdoul Aziz ZOUMAROU**, Expert en gestion de projets internationaux et en innovation technologique, est nommé Président du Conseil d'Administration de Télédiffusion du Sénégal (TDS), en remplacement de Monsieur El Hadji Ibrahima Ndiaye.

Au titre du Ministère de la Santé et de l'Action sociale

- **Monsieur Alassane DIALLO**, expert en finances, est nommé Directeur de l'Administration générale et de l'Equipement au ministère de la Santé et de l'Action sociale, en remplacement de Monsieur Ousseynou Ngom.

Au titre du Ministère du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions

- **Madame Ramatoulaye NIANG**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, matricule de solde n° 606 931/E, précédemment Directeur des Relations de Travail et des Organisations Professionnelles, est nommée Directeur général du Travail et de la Sécurité sociale, en remplacement de Monsieur Karim CISSE, appelé à d'autres fonctions.
- **Monsieur Mouhamed Mactar LOUM**, Inspecteur du Travail et de la Sécurité sociale, matricule de solde n° 604 462/J, précédemment Coordonnateur de la Cellule de Coordination des Inspections du Travail et de la Sécurité sociale à la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale, est nommé Directeur des Relations de Travail et des Organisations Professionnelles, en remplacement de Madame Ramatoulaye NIANG.

Au titre du Ministère de l'Education nationale :

- **Monsieur Papa Malick NDAO**, Administrateur civil principal de classe exceptionnelle, matricule de solde 516 360/M, est nommé Secrétaire général du Ministère de l'Education nationale en remplacement de Madame Khady Diop MBODJ, admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite.
- **Monsieur Omar BA**, Conseiller des Affaires étrangères, précédemment, chef de la division Moyen-Orient à la Direction Asie, Pacifique et Moyen-Orient au Ministère de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères est nommé Secrétaire général de l'Institut Islamique de Dakar, poste vacant.

Au titre du Ministère de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire

- **Madame Ndèye Déguène SOW**, Administrateur Civil, matricule de solde 722 203/B précédemment Conseillère technique à la direction de la Programmation budgétaire, est nommé Secrétaire général du Ministère de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire en remplacement de Monsieur Gorgui NDIAYE.
- **Monsieur Amadou Tidiane DIALLO**, Ingénieur agronome, Diplômé de l'ENSA de Thiès, précédemment Directeur des Investissements, du Financement et du suivi des portefeuilles au FONAMIF, est nommé Directeur général du Fonds National de Microfinance (FONAMIF), en remplacement de Madame Nicole Olga Edith MANSIS appelé à d'autres fonctions.
- **Monsieur Papa Layti NDIAYE**, Conseiller en Planification, matricule n° 601 494/H, est nommé Président du Conseil de Surveillance du Fonds de Développement de la Microfinance Islamique (FDMI).

Au titre du Ministère de l'Urbanisme des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires

- **Monsieur Seydou TOUNKARA**, greffier, est nommée Président du Conseil de Surveillance de l'Agence nationale de l'état civil (ANEC) au Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, en remplacement de Monsieur Samba SALL.
- **Monsieur Matar NDAO**, ingénieur informatique, expert en management de projets, est nommé directeur général de l'Agence nationale de l'état civil (ANEC) au Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, en remplacement de Monsieur Aliou Ousmane SALL.
- **Monsieur Papa Alioune DIOUF**, inspecteur des impôts et domaines, matricule de solde n ° 696.269/B, est nommé Secrétaire général au Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, poste vacant.
- **Monsieur Leyti NDIAYE**, Ingénieur territorial, expert en systèmes d'information, aménagement et urbanisme, est nommé Secrétaire général de l'Agence nationale de l'Aménagement des Territoires (ANAT) au Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, en remplacement de Monsieur Ousmane SECK.
- **Monsieur Habib KANE**, juriste, est nommé Président du Conseil d'administration du Centre National de la Fonction publique locale et de la formation au Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, en remplacement de Madame Maatham BA.

Le Ministre de la Formation professionnelle et technique,
Porte-parole du Gouvernement
Amadou Moustapha Njekk SARRE